



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DREMIL-LAFAGE**

Nombre de conseillers

En exercice : 23
Présents : 16
Procurations : 6
Absents : 1

Séance du 03 Juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois Juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de DREMIL-LAFAGE se sont réunis en séance sous la présidence de Madame Ida RUSSO, Maire.

Date de la convocation :
29/06/2023

Secrétaire de séance :
Mme Christine LE PAGE

Étaient présents : MM. Ida **RUSSO**, Bruno **BONARDI**, Nathalie **COSTANZO**, Jean-Paul **COUSI**, Florence de **BOLLARDIERE**, Sandrine **ESTEBE**, Christian **HULOT**, Philippe **JAUREGUIBER**, François **LEMAITRE**, Christine **LE PAGE**, Danielle **LORRE**, Isabelle **NOIRAUT**, Jean-Marc **ROCACHER**, Yves **SOMBRIS**, Lilian **TERROU**, Bruno **VERMERSCH**

Ont donné procuration : MM. Michel **AZENS** à Christian **HULOT**, Fabienne **CAPOMAZZA** à Bruno **VERMERSCH**, Stéphane **DELAGE** à Bruno **BONARDI**, Jean-François **MARTINIERE** à Ida **RUSSO**, Eric **MORALES** à Sandrine **ESTEBE**, Mischa **REGGIANI** à Yves **SOMBRIS**

Étaient absents : Mme Brigitte **CLARENS**

AFFAIRE N° 2023-03-16 : Ecole élémentaire « André Duperrin » – nettoyage des réseaux buées grasses, évaporateur ... de la cantine scolaire : souscription d'un contrat d'entretien

EXPOSE :

Les locaux de la cantine scolaire de l'école élémentaire « André Duperrin » sont dotés d'équipements permettant l'évacuation des buées grasses (hottes), d'un évaporateur au sein du local poubelles et de VMC. Afin d'assurer une bonne efficacité de ces équipements, il convient d'en assurer régulièrement l'entretien par une société spécialisée en la matière.

Il est proposé aux membres de l'assemblée de souscrire un contrat d'entretien annuel auprès de la société TECHNIVA (Zone Industrielle Lacourtenourt – 9 rue Gustave Eiffel à AUCAMVILLE/31140) comprenant: nettoyage général des équipements, contrôle de l'état d'usure des filtres, remplacement des pièces défectueuses sur devis ...

Le contrat d'entretien annuel s'élève à un montant de 608,50 € HT. Il sera souscrit pour une durée d'un an, non renouvelable et ce, à compter de la date de la signature par les soins de Madame le Maire.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent exposé et en avoir délibéré,
DECIDE:**

-d'approuver la convention de prestation, jointe à la présente délibération, concernant l'entretien des équipements de cuisine détaillés ci-dessus proposée par la société TECHNIVAP, domiciliée ZI de Lacourtenourt – 9 rue Gustave Eiffel – 31140 AUCAMVILLE pour un montant annuel de 608,50 € HT au titre de l'année 2023,

- d'imputer la dépense correspondante au budget annuel – section de fonctionnement – article 611,
- d'autoriser Madame le Maire à la signer,

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Maire,
Ida RUSSO

Le Secrétaire de séance,
Christine LE PAGE



*Certifié exécutoire
Pour extrait conforme
Au registre sont les signatures*

*Transmis en Préfecture le :
Publié ou Notifié le :*

- 6 JUL. 2023

La présente délibération recevra application des dispositions de l'Art. L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délais et voies de recours (application de l'article R421-5 du Code de Justice Administrative) : Dans un délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification d'une décision administrative, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- *Soit un recours gracieux adressé à la collectivité à l'attention de Madame le Maire (1 Allée de l'église 31280 DREMIL LAFAGE)*
- *Soit un recours adressé à Monsieur le Préfet de la Haute Garonne (Place Saint Etienne 31038 TOULOUSE Cedex) afin de solliciter de ce dernier la mise en œuvre du déferé préfectoral*
- *Soit un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif (68 Rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE Cedex 7)*

Après un recours gracieux, le délai de recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite. Un rejet est considéré comme implicite au terme d'un silence de l'administration pendant deux mois.

En cas d'urgence, le recours contentieux peut également s'accompagner de la mise en œuvre de procédures de référés.

CONVENTION DE PRESTATION

N° MVE/31/2303369

Entre :
MAIRIE DE DREMIL LAFAGE
1 allée de l'Eglise
31280 DREMIL LAFAGE

Lieu d'intervention :
SALLE DES FÊTES DREMIL
9 allée de l'Eglise
31280 DREMIL LAFAGE

dénommée "Le Client" d'une part,

Et : TECHNIVAP
Technivap Aquitaine Midi Pyrénées
ZI Lacourtenourt
9 rue Gustave Eiffel
31140 Aucamville

dénommée "Technivap" d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Le Client confie à Technivap, qui accepte, le soin d'assurer les prestations dont le quantitatif est donné dans le descriptif intégré à la présente convention et ce aux conditions générales dont il déclare avoir pris connaissance.

Technivap assurera tous ses traitements par des équipes qualifiées et spécialement accréditées.

Technivap certifie que les Produits Steiger ne présentent aucun danger pour les personnes et les animaux domestiques ainsi que pour les biens mobiliers et immobiliers.

Technivap recommande l'exécution d'un nombre minimum de prestation par période de 12 mois. Cette recommandation figure dans la proposition financière de la présente convention, en fonction du type de prestation proposée.

AN



VENTE DE PRODUITS - LOCATION DE MATERIELS DIVERS - SOUS TRAITANCE

La société TECHNIVAP a établi sa proposition financière sur la base des tarifs appliqués par ses fournisseurs au moment de l'établissement de la présente convention et de la disponibilité du matériel.

Une révision des prix pourra être appliquée en fonction des évolutions tarifaires appliquées par ces derniers ou de l'indisponibilité obligeant de changer de type de matériel.

MODALITE DE FACTURATION - MODE ET CONDITIONS DE REGLEMENT

Le montant annuel des prestations définies à la date d'établissement de la présente convention est indiqué dans la « Proposition financière ».

La société TECHNIVAP établira et adressera au client une facture après chaque intervention.

Le règlement de cette facture se fera par Mandat Administratif à 30 jours date de facture.

(Joindre impérativement un relevé d'identité bancaire (RIB), postal (RIP) ou de Caisse d'Epargne (RICE), ainsi que le mandat de prélèvement SEPA joint au présent contrat)

Dans le cas où la facture doit être envoyée à une autre adresse, merci de l'indiquer :

.....
.....

Dans le cas d'un mode de règlement différent du mandat de prélèvement SEPA, le client s'engage à accepter les frais de gestion destinés à couvrir les frais administratifs de 10 € HT par facture émise.

ASSURANCES

Technivap déclare expressément être assurée pour tout dommage causé aux personnes, aux biens mobiliers et immobiliers qui pourrait survenir pendant l'exécution de ses prestations, énumérées dans la présente convention.

Technivap s'engage à justifier à tout moment de l'existence de son contrat d'assurances et de sa validité.

Au cas où surviendrait un tel dommage, le Client devra le préciser par écrit sur la fiche d'intervention ou, en cas d'impossibilité, par lettre recommandée avec avis de réception postée dans les 48 heures et adressée à Technivap, étant précisé que pour tout dommage consécutif à la non-conformité, la vétusté ou la défaillance des installations et de leurs accessoires, la responsabilité de notre société ne saurait être engagée.

RESPONSABILITES

Compte tenu de la nature des traitements effectués et des procédés mis en œuvre, la bonne réalisation de la prestation de TECHNIVAP impose l'intervention dans un environnement conforme strictement aux normes et réglementations en vigueur. A ce titre, TECHNIVAP ne serait être tenue responsable de dégâts consécutifs à une mauvaise isolation et/ou étanchéité des équipements et installations électriques.

En outre, conformément à la réglementation en matière de travail en hauteur, nous rappelons qu'il est de la responsabilité du client que les accès et lieu d'exécution des travaux soient sécurisés par tous moyens conformes à la réglementation.

IN

TECHNIVAP présentera à l'issue de chaque intervention une fiche d'intervention que signera le client ou son représentant. Cette fiche est destinée à faire un état des actions menées et des éventuelles réserves apportées par le client. Aucune réclamation ne pourra être prise en compte dès lors qu'elle n'aura pas fait état de réserve lors de la réception du chantier.

ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Les parties conviennent expressément d'une attribution de compétence exclusive au Tribunal de Commerce de Paris pour régler tout différend né de l'application ou de l'exécution de la présente convention.

Cette convention sera retournée à Technivap après avoir été acceptée et signée par le Client.

La signature du Client implique l'acceptation sans réserves des conditions générales jointes aux présentes.

Proposition établie à Aucamville, valable 3 mois à compter du Mardi 6 Juin 2023

LE CLIENT

Mention manuscrite

« Bon pour accord, lu et approuvé »

Lieu : DREMIL-LAFAGE

Date : 05/07/2023

Attention à bien noter la date de signature qui sera la date d'effet de votre convention

Signature + parapher chaque page

Nom et qualité

Cachet de l'Entreprise

TECHNIVAP



Service Commercial
Cachet de l'Entreprise

Le MAIRE
Ina RUSSO



DESCRIPTIF DES PRESTATIONS

Nettoyage des réseaux de buées grasses de cuisines professionnelles par le procédé Steiger

Mise en place générale

- Protection des installations et des abords immédiats à l'aide de film polyane à usage unique.
- Dépose des filtres à graisses et des obturateurs pour permettre l'accès au capteur.
- Dépose des plaques de faux plafond nécessaire pour accéder au réseau.
- Ouverture des trappes de visite existantes sur le réseau.

Nature de la prestation

- Nettoyage du réseau horizontal (sous réserve d'accessibilité et de leur prise en compte).
- Nettoyage du réseau vertical (sous réserve d'accessibilité).
- Nettoyage du ventilateur et de son environnement immédiat.
- Nettoyage du/des capteur(s) intérieur et extérieur.
- Nettoyage de la/des hotte(s) intérieur et extérieur ainsi que des luminaires de hotte.
- Nettoyage des filtres à graisse, des obturateurs et des récupérateurs de graisses fixes ou mobiles.
- Contrôle de l'état d'usure des filtres.
- Rinçage, aspiration et évacuation des eaux sales.
- Nettoyage et rinçage des caniveaux de sols.

Prestations complémentaires de finition

- Lustrage des inox (hotte et capteur).
- Enlèvement des protections.
- Remise en place des filtres et des obturateurs sur les capteurs.
- Contrôle du chantier.
- Signature du registre de sécurité (si présenté).
- Remise du rapport d'intervention pour signature Client.
- Transport et déplacement des Techniciens Applicateurs accrédités Steiger.

Technivap assurera aux dates et heures convenues les travaux énumérés ci-dessus selon le Procédé STEIGER qui consiste en :

- Chemisage des parois des équipements de ventilation avec la formulation ST200 - LM.
- Traitement et mise en émulsion des graisses.
- Rinçage et activation de la récupération des émulsions.
- Aspiration et évacuation des graisses émulsionnées.

Pour mener à bien ces travaux, il est demandé au client de bien vouloir faire vidanger les friteuses avant notre intervention, faute de quoi la Société TECHNIVAP ne saurait engager sa responsabilité.

* * *

Nettoyage des Evaporateurs

- Consignation des installations électriques par le client.
- Protection des installations et des abords immédiats à l'aide de film polyane à usage unique.
- Démontage de l'évacuation du condensat (si nécessaire pose d'un raccord flexible)
- Démontage, nettoyage et désinfection du Bac condensat

JN

- Démontage suivant accessibilité, nettoyage et désinfection du carter de l'évaporateur
- Dépose de(s) grille(s) de protection du/des ventilateur(s) selon accessibilité
- Nettoyage et désinfection des pâles du/des ventilateur(s)
- Nettoyage et désinfection du/des condenseur(s)
- Remise en place de tous les carters démontés
- Remise en place du bac condensat et du/des grilles du/des ventilateur(s)
- Nettoyage et remise en place de l'évacuation du bac condensat (départ)
- Nettoyage des parois extérieures de l'évaporateur
- Remise en fonctionnement et vérification de l'appareil par le client
- Remise du rapport d'intervention pour signature par le client
- Transport et déplacement

* * *

Nettoyage et dépoussiérage des réseaux de ventilation

Mise en place générale

- Coupure d'alimentation à l'aide de l'interrupteur de proximité (information et signalisation si nécessaire)
- Protection des équipements à proximité de la zone d'intervention par bâches polyane.

Centrale de traitement d'air

- Remplacement de la courroie si nécessaire (voir proposition financière)
- Nettoyage des pâles du ventilateur.
- Nettoyage et décolmatage de la batterie.
- Remise en place des ailettes à l'aide d'un peigne à batterie.
- Nettoyage des parois internes de la centrale.
- Fourniture et remplacement des filtres de la centrale (soit fournis par le client, soit par la société Technivap)

Caisson de ventilation

- Remplacement de la courroie si nécessaire (voir proposition financière)
- Nettoyage des pâles du ventilateur.
- Nettoyage des parois internes du caisson.
- Fourniture et remplacement des filtres (soit fournis par le client, soit par la société Technivap)

Tourelle d'extraction

- Nettoyage des pâles de l'extracteur.
- Nettoyage des grilles anti-volatiles.

Réseaux de gaines

- Fourniture et pose de trappes de visite sur les réseaux de gaines si nécessaire.
- Dépose des faux plafonds si nécessaire.
- Dépose des trappes de visites existantes
- Nettoyage du réseau de gaines horizontales et verticales par action mécanique sur les parois internes de chaque réseau.
- Mise en dépression des réseaux à l'aide d'une centrale d'extraction équipée, si nécessaire, d'une filtration absolue en cas d'impossibilité de rejet de particules à l'extérieur (Tarif indicatif d'un filtre : 550,00€ HT à la charge du client).
- Repose des trappes de visite.
- Remplacement des gaines flexibles si nécessaire (voir proposition financière)
- Repose des faux plafonds.

Grilles, bouches et diffuseurs

- Dépose de la totalité des bouches d'extraction (sous réserve de leur démontage)
- Nettoyage des gaines de raccordement reliant les bouches aux gaines principales
- Nettoyage et repose de ces bouches.

IN

Désinfection

TECHNIVAP SPECIAL HYGIENE est doté d'un large spectre d'activité :

- Bactéricide : Conforme à la norme EN 1276 sur *Staphylococcus Aureus*, *Pseudomonas Aeruginosa*, *E.Coli*, *E. Hirae*.
Conforme à la norme EN 13697 sur *S.Aureus*, *P.Aeruginosa*, *E.Coli*, *E.Hirae*.
Conforme à la norme EN 1040 sur *Legionella Pnegumophila*
- Fongicide : Conforme à la norme EN 1650 et EN 1275 sur *Aspergillus Nlger* et *Candida Albicans*.
- Virucide : Conforme à la norme EN 14476 sur *Polio virus* et *Adeno virus*.
Conforme à la norme EN 14476/2005 sur virus H1N1 et H5N1 et Canine Parvovirus.

Définition :

Selon le concept AFNOR norme NF T 72 101:

"Opération au résultat momentané permettant d'ELIMINER ou de TUER les microorganismes et/ou d'INACTIVER les virus indésirables, portés par LES MILIEUX INTERNES CONTAMINES, en fonction des objectifs fixés.

Le résultat de cette opération est limité aux microorganismes présents au moment de l'opération. L'usage du terme "Décontamination" en synonyme de "Désinfection" est prohibé."

Selon le concept hospitalier:

"La Désinfection s'adresse exclusivement à du matériel décontaminé, propre et rincé"

N.B. : Pour cette opération, il est indispensable que les locaux soient libres d'accès le jour de l'intervention (planifiée à l'avance).

- Remise du rapport d'intervention pour signature Client.
- Transport et déplacement des Techniciens Applicateurs accrédités Steiger.

Options :

Contrôle bactériologique de l'air:

- Prélèvements d'air à chaque niveau du bâtiment (à définir avec le Client), avant et après travaux.
- Recherche de différents micro-organismes, flore aérobie, levures, moisissures; staphylocoques, présumés pathogènes (rapport d'analyse avec conclusion transmise au Client).
- Prestations réalisées en collaboration avec un laboratoire indépendant spécialisé.

Inspection vidéo:

- Protection des installations et des abords immédiats à l'aide de film polyane à usage unique.
- Dépose du faux plafond si nécessaire
- Dépose des trappes de visite existantes, ou création de trappes de visite pour accéder aux zones à inspecter.
- Exploration du réseau de gaines, clapets coupe-feu, clapets de régulation à l'aide d'une caméra embarquée.
- Diagnostic vidéo et enregistrement de l'inspection sur CDROM
- Rédaction d'un rapport avec analyse et diagnostic
- Remise au client d'un rapport d'inspection, du CD ROM, avec commentaires et préconisations
- Remise du rapport d'intervention pour signature par le client
- Transport et déplacement

NB : Pendant le déroulement des travaux, il est indispensable que les locaux soient libres d'accès.

* * *

JN

DESCRIPTIF DES INSTALLATIONS

LIEU DES TRAVAUX OU DE LIVRAISON :

CANTINE SCOLAIRE DREMIL
avenue André Duperrin
31280 DREMIL LAFAGE

ZONE ET EMPLACEMENT : CUISSON - rdc

- 1 Hotte(s) Inox Adossée de 2000x1500
- 4 Filtre(s) A chocs de 470x395x25
- 1 Gaine(s) verticale (s) diam 400 de 1 niveau
- 1 Tourelle(s) d'extraction toiture (accès sécurisé : ligne de vie)

LIEU DES TRAVAUX OU DE LIVRAISON :

CANTINE SCOLAIRE DREMIL
avenue André Duperrin
31280 DREMIL LAFAGE

ZONE ET EMPLACEMENT : PLONGE - rdc

- 1 Hotte(s) Inox Adossée de 1200x1000
- 1 filtre pare gouttelettes
- 1 Obturateur(s)
- 1 Gaine(s) verticale (s) diam 315 de 1 niveau
- 1 Tourelle(s) d'extraction toiture (accès sécurisé par ligne de vie)

LIEU DES TRAVAUX OU DE LIVRAISON :

CANTINE SCOLAIRE DREMIL
avenue André Duperrin
31280 DREMIL LAFAGE

ZONE ET EMPLACEMENT :

local poubelles - évaporateur - rdc

- 1 Evaporateur (s)

LIEU DES TRAVAUX OU DE LIVRAISON :

CANTINE SCOLAIRE DREMIL
avenue André Duperrin
31280 DREMIL LAFAGE

ZONE ET EMPLACEMENT :

vmc - rdc

- 5 Bouche(s) lieux communs cuisine

LIEU DES TRAVAUX OU DE LIVRAISON :

SALLE DES FÊTES DREMIL
9 allée de l'Eglise
31280 DREMIL LAFAGE

ZONE ET EMPLACEMENT :

CUISSON - rdc

- 1 capteur adossé inox 500 x 600
- 1 Filtre(s) Inox de 500x400x48
- 1 Gaine(s) verticale (s) 300x400 de 1 niveau
gaine non conforme donc non nettoyable car en brique poreuse.
- 1 Moto-ventilateur(s)
(Le motoventilateur sera nettoyé manuellement et partiellement, et la Société TECHNIVAP ne peut garantir un travail parfait. La gaine de rejet ne pourra être nettoyée qu'à la condition que le moteur soit déposé et reposé par le Client)

En

PROPOSITION FINANCIERE

N° MVE/31/2303369

Lieu d'intervention	Prestation(s) réalisée(s)	Nb	PUHT €	PTHT €
CANTINE SCOLAIRE DREMIL CUISSON	Nettoyage des réseaux de buées grasses de cuisines professionnelles <i>Technivap recommande 2 Prestation(s)/an</i>	1		
CANTINE SCOLAIRE DREMIL local poubelles - évaporateur	Nettoyage des Evaporateurs <i>Technivap recommande 1 Prestation(s)/an</i>	1		
CANTINE SCOLAIRE DREMIL vmc	Nettoyage et dépoussiérage des réseaux de ventilation <i>Technivap recommande 1 Prestation(s)/an</i>	1		
Sous - Total			575,00	575,00
CANTINE SCOLAIRE DREMIL	Décontamination des Plans de Cuisson <i>Technivap recommande 1 Prestation(s)/an</i>	1	33,50	33,50
CALLE DES FÊTES DREMIL CUISSON	Nettoyage des réseaux de buées grasses de cuisines professionnelles <i>Technivap recommande 2 Prestation(s)/an</i>	1	225,00	225,00
CALLE DES FÊTES DREMIL	Décontamination des Plans de Cuisson <i>Technivap recommande 1 Prestation(s)/an</i>	1	33,50	33,50
Total € HT			608,50 €	667,00
TVA 20,00 %			121,70 €	178,40
Total € TTC			730,20 €	1040,40

Observations Générales :

Ces prestations sont indissociables et seront réalisées le même jour.

Date dernière intervention : 09/08/2019.

IN